



**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DE LA COMMISSION
D'ORGANISATION DES
COMPETITIONS
Du 27 août 2025
CR N°2**

Présent (es) : Mesdames VANEY Nolwenn - CORMERAIS Martine - HACENE Marie –
TORTORA Sandrine

Messieurs GILBERT Cédric - BOTTONI Pierre

Excusés : PALLARES Laurent – COUDURIER Julien - COLLE BELTAI Valérie - CHENAF
Sandrine - BOULLE thomas

Les membres de la COC vous souhaitent une bonne rentrée sportive

COURRIERS AUX CLUBS

A TOUS LES CLUBS :

Pour toute demande, merci d'envoyer un mail à la COC 5894000.coc@ffhandball.net puis copie au comité 5894000@ffhandball.net . Sans cette procédure, la COC ne traitera aucune demande.

De plus, afin de faciliter le travail de la COC le mercredi merci d'indiquer dans l'objet du mail :
CATEGORIE / GENRE / COMPETITION / DIVISION / DATE **Par exemple :** -15 ANS F Championnat
départementale 1 du 15-16/11/2025.

Nous vous rappelons que vous avez jusqu'à j-21 pour faire vos conclusions de matchs. Merci de conclure rapidement la J-1 et de saisir dans la foulée la J-2 et J-3.

La Présidente de la COC 94

Nolwenn VANEY

Les membres de la COC 94 présents et concernés par une quelconque décision sur le présent compte rendu n'ont pas pris part aux débats.

Voie de recours : Conformément aux dispositions contenues dans l'article 6 de la section 2 du titre 1 du règlement d'Examen des Réclamations et Litiges de la F.F.H.B., cette décision est susceptible d'être contestée auprès du Président de la Commission de Réclamations et Litiges de la Ligue Ile de France, dans un délai de sept jours suivant la notification de la décision, par mail (5800000.crl@ffhandball.net) ou par tout moyen permettant de faire la preuve de sa réception par cette commission. Cette réclamation doit être accompagnée du justificatif du virement bancaire correspondant aux droits de consignation fixés dans le MEMENTO FINANCIER, conformément au Guide financier (point 1.5) de la FFHandball.